



2024.02264



Madame
Viola Amherd
Présidente de la Confédération
Cheffe du Département fédéral de la
défense, de la protection de la population
et des sports (DDPS)
Palais fédéral Est
3003 Berne



Notre réf. MCNE
Votre réf. /

Date 5 juin 2024

Consultation sur l'instauration d'une journée d'information obligatoire pour les Suissesses (statu quo plus)

Madame la Présidente,

Le Conseil d'Etat vous remercie de lui permettre de se déterminer sur le projet de révision mentionné sous rubrique et a l'honneur de vous communiquer, ci-après, sa prise de position.

1. Remarques générales

Le 4 mars 2022, le Conseil fédéral a approuvé le *Rapport Alimentation de l'Armée et de la protection civile – Partie 2 : possibilités de développement à long terme du système de l'obligation de servir (FF 2022 665)*. Le rapport abordait déjà la question de l'instauration d'une obligation pour les Suissesses de participer à la journée d'information. Le présent projet de rapport du 8 avril 2024 soumis aux cantons suisses fait un pas supplémentaire en proposant le cadre de la mise en œuvre de la journée d'information obligatoire pour les Suissesses.

Le Conseil d'Etat y est favorable et soutient les recommandations proposées, justifiées par les réflexions ci-dessous.

- Il ne s'agit pas d'astreindre les Suissesses au service militaire ou au service de protection civile, mais d'instaurer une journée d'information obligatoire afin d'informer nos jeunes Suissesses sur deux instruments sécuritaires clés de notre Etat de droit que sont l'Armée et la Protection civile, ceci au même titre que les Suisses. La sécurité du pays est l'affaire de toutes et tous.
- La journée obligatoire permettra d'expliquer les bénéfices sur les plans personnels et professionnels sans omettre les opportunités liées à l'avancement avec des cours et des services pratiques.
- La participation obligatoire permettra d'inciter des vocations à servir, à titre volontaire, et d'accroître la part de femmes dans l'Armée et la Protection civile, ce qui est l'objectif général recherché. De plus, l'augmentation de la proportion de femmes au sein de l'Armée fait partie des mesures prioritaires de la stratégie Égalité 2030.
- Finalement, il devient impératif d'agir pour garantir des effectifs stables pour l'Armée et la Protection civile.



2. Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

La répartition actuelle des tâches pour l'organisation des journées d'information entre la Confédération et les cantons - telle que prévue aux art. 7, 8 et 11 de la Loi fédérale du 3 février 1995 sur l'Armée et l'administration militaire et aux art. 10 et 11 de l'Ordonnance du 22 novembre 2017 sur les obligations militaires - a largement fait ses preuves dans le canton du Valais et doit clairement être maintenue, sans mentionner qu'elle permet de tenir compte de la spécificité cantonale et de laisser une marge de manœuvre appréciable à l'organisation et la gestion des journées d'information.

3. Soutien de la Confédération aux cantons

Le doublement du nombre des personnes participant aux journées d'information, soit un total d'environ 3'000 personnes - hausse des 1'500 jeunes valaisannes - engendra des conséquences claires et de nature diverse, plus généralement cela occasionnera des frais supplémentaires pour l'Etat du Valais, principalement par la nécessité d'adapter les infrastructures, d'engager du personnel supplémentaire et par l'augmentation des frais opérationnels et logistiques des journées.

Par conséquent, et comme le propose déjà le projet de rapport, la question d'une participation accrue de la Confédération, principale bénéficiaire des modifications, est une condition sine qua none pour une réussite aboutie de l'instauration d'une journée d'information obligatoire pour les Suissesses (*statu quo plus*). Le projet de rapport met en avant des pistes qui vont dans la bonne direction comme une nouvelle clé de répartition des recettes de la taxe d'exemption de l'obligation de servir ou un (co)financement par la Confédération de postes de travail supplémentaires. Dans tous les cas, un soutien financier devra être apporté par la Confédération aux cantons afin d'alléger leurs charges supplémentaires. Le Conseil d'Etat attend de la Confédération des garanties qui soient à la hauteur des changements demandés. En outre, le Conseil d'Etat demande un meilleur appui de l'Armée pour le recrutement des personnes chargées de l'animation car la recherche de modératrices et modérateurs de qualité est laissée aux cantons qui se heurtent souvent aux refus des commandants de troupe, naturellement peu enclins à laisser partir des bons éléments de leurs unités, surtout s'il s'agit de cadres.

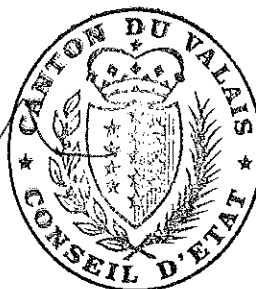
Compte tenu de ce qui précède, et dans le cadre de cette première consultation, le Conseil d'Etat soutient l'instauration d'une journée d'information obligatoire pour les Suissesses sous réserve de garanties financières de la Confédération.

En vous remerciant de nous avoir consultés sur cet objet et vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Franz Ruppen



La chancelière

Monique Albrecht